



Des migrants sur les chantiers olympiques de Paris 2024 : une médaille d'or pour les sans-papiers ?

Vincent Geisser, Niandou Touré

DANS **MIGRATIONS SOCIÉTÉ** 2023/2 (N° 192), PAGES 3 À 12

ÉDITIONS **CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉTUDES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.192.0003

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2023-2-page-3.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Des migrants sur les chantiers olympiques de Paris 2024 : une médaille d'or pour les sans-papiers ?

Vincent GEISSER et Niandou TOURÉ

Depuis la fin du XIX^e siècle, les manifestations sportives internationales en général, et les Jeux olympiques (JO) en particulier, ont toujours revêtu une dimension politique¹, aussi bien chez leurs promoteurs que chez leurs détracteurs. Au-delà des discours et des représentations idéologiques mettant en avant leur caractère humaniste, pacifiste et universaliste, ces événements planétaires révèlent aussi des enjeux diplomatiques et géopolitiques² à forte connotation chauvine et nationaliste³ : « *L'utopie supranationale n'a pas résisté longtemps aux réalités. Les toutes premières confrontations internationales sont aussitôt chargées d'enjeux politiques* »⁴. Il s'agit pour les organisateurs de promouvoir à l'intention des observateurs étrangers l'image idyllique de leur « modèle politique », mais aussi de susciter à l'échelle interne des États un sentiment d'unité, cherchant à faire oublier les conflits sociaux et les problèmes économiques du moment. De ce point de vue, Pierre de Coubertin, l'inspirateur des Jeux olympiques modernes, concevait le sport comme « *un antidote aux révolutions* »⁵ et un outil efficace contre la lutte des classes.

La France de 2023-2024 n'échappe pas à ce double prisme classiste et nationaliste. Pour les pouvoirs publics comme pour les patrons des grandes entreprises privées, les Jeux olympiques de Paris⁶ sont l'occasion

1. LARANÉ, André, "1896-2021. Des Jeux Olympiques très politiques", *herodote.net*, le 25 juillet 2021, https://www.herodote.net/Des_Jeux_Olympiques_tres_politiques-synthese-1747.php ; NOUSCHI, Marc, "Sport et politique, les jeux olympiques", in : NOUSCHI, Marc (sous la direction de), *Petit atlas historique du XX^e siècle*, Paris : Éd. Armand Colin, 2016, pp. 196-199.
2. AUGUSTIN, Jean-Pierre ; GILLON, Pascal, "Introduction. Les JO comme vitrine géopolitique", *Les jeux du monde*, Paris : Éd. Armand Colin, 2021, pp. 9-16.
3. QIAN, Nancy, "Le bon et le mauvais nationalisme olympique", *L'Écho*, le 5 août 2021, <https://www.lecho.be/entreprises/sport/le-bon-et-le-mauvais-nationalisme-olympique/10324074.html>.
4. WAHL, Alfred, "Sport et politique, toute une histoire !", *Outre-Terre*, vol. 8, n° 3, 2004, pp. 13-20.
5. Ibidem (voir p. 20).
6. Certaines épreuves sportives doivent aussi se dérouler dans des villes de province comme, par exemple, les compétitions de voile et de natation à Marseille, les matchs de football dans les stades de grandes agglomérations françaises (outre la cité phocéenne, Bordeaux, Lyon, Nantes, Nice, Saint-Étienne), etc. : HAJERA, Mohammad, "JO Paris 2024 : découvrez la carte des sites olympiques et paralympiques", *Ici. Le média de la vie locale*, le 17 décembre 2020, <https://www.francebleu.fr/sports/tous-les-sports/jo-2024-la-carte-definitive-des-sites-devoilee-1608208585>.

de donner à voir au monde entier le modèle social, environnemental et même philosophique français. Le choix de la Phryge olympique et para-olympique comme mascotte des Jeux de Paris (un bonnet phrygien aux couleurs nationales : bleu, blanc et rouge) ne doit rien au hasard⁷. Il ne répond pas uniquement à des considérations esthétiques et commerciales, mais se réfère explicitement aux principes et aux valeurs universalistes de la Révolution de 1789 : l'égalité entre les citoyens, le respect des libertés fondamentales et la fraternité entre les peuples.

Cette promotion du « modèle français » par l'événement olympique renvoie implicitement à la désignation d'un contre-modèle : la Coupe du monde de football organisée en 2022 au Qatar, qui a scandalisé en Europe, à juste titre, de nombreux artistes, intellectuels, hommes politiques et sportifs⁸, appelant au boycott total ou partiel de la manifestation. Outre la question des droits de l'homme et des libertés individuelles, les critiques françaises se sont focalisées sur le traitement inhumain réservé aux travailleurs étrangers (bengalis, indiens, pakistanais, népalais, sri-lankais, Africains subsahariens, etc.), employés sur les chantiers des principaux sites (stades, résidences pour les équipes nationales et infrastructures publiques)⁹. Dans le cadre de cet éditorial, notre intention n'est pas de verser dans une forme de relativisme en comparant la condition des travailleurs étrangers sur les chantiers français à celle qui prévalait au Qatar. L'exploitation économique, le mépris social et le racisme qatari à l'égard des « non-Arabes » ne sont pas de pures inventions occidentales nées d'un imaginaire orientaliste, mais constituent bien des réalités qui rythment les conditions de vie des immigrés non occidentaux dans l'émirat¹⁰. De ce point de vue, les protestations consécutives à l'attribution de la Coupe du monde au Qatar ont été sans aucun doute salutaires, permettant d'ouvrir les yeux sur le traitement scandaleux subi par les travailleurs étrangers dans les pays du Golfe arabopersique. Il est vrai aussi que les recherches en sciences sociales sur la condition

-
7. NOVELLLO, Guillaume, "JO 2024 de Paris : 'Les Phryges' des mascottes bien françaises pour 'se démarquer'", *20 Minutes Paris*, le 14 novembre 2022, <https://www.20minutes.fr/paris/4009888-20221114-jo-2024-paris-phryges-mascottes-bien-francaises-demarquer>.
 8. PEZET, Jacques, "Éric Cantona, l'archevêque de Cologne, Virginie Despentes, la ville de Paris : la liste des appels au boycott du Mondial de football au Qatar", *Libération*, le 5 octobre 2022, https://www.liberation.fr/checknews/villes-sportifs-stars-politiques-la-liste-des-appels-au-boycott-de-la-coupe-du-monde-de-football-au-qatar-20221005_KNL2XNXATRANTI5X46OUN2WNNNA.
 9. BARTHE, Benjamin, "Coupe du monde 2022 : comment les ouvriers népalais ont été piégés dans un système d'exploitation et de travail forcé sur les chantiers qataris", *Le Monde*, le 24 novembre 2022, https://www.lemonde.fr/football/article/2022/11/24/dans-la-salle-des-machines-du-qatar-ou-vivent-les-salaries-immigres-que-doha-ne-veut-pas-voir_6151497_1616938.html. ; LANDRIN, Sophie, "Dans la 'salle des machines' du Qatar, où vivent les salariés immigrés que Doha ne veut pas voir", *Le Monde*, le 17 novembre 2022, https://www.lemonde.fr/football/article/2022/11/17/coupe-du-monde-2022-au-nepal-la-desillusion-des-ouvriers-migrants-des-chantiers-qataris_6150316_1616938.html.
 10. CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI), "Qatar 2022 : la Coupe du monde... de l'esclavage moderne", in : DELCOURT, Laurent (sous la direction de), *Sport et mondialisation*, Paris : Éd. Syllepse, 2016, pp. 107-120.

des immigrés dans les sociétés golfiennes auraient mérité d'être davantage consultées et diffusées auprès des leaders d'opinion européens¹¹. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, sans doute parce qu'elles les confrontent à la mauvaise « conscience occidentale » à l'égard des monarchies pétrolières, qui sont non seulement des clients « très solvables », mais aussi des alliés stratégiques dans la région.

Toutefois, ce procès légitime fait aux autorités qataries pour leur politique migratoire discriminatoire ne doit pas nous exonérer d'un regard critique sur nos propres ambivalences dans le traitement des migrants employés légalement ou illégalement sur les chantiers olympiques de Paris 2024. Si le système d'exploitation n'est pas comparable à celui en vigueur dans les États du Golfe (la *kafala*¹²), il présente néanmoins certaines « ressemblances », tant au niveau du réseau d'exploitation¹³ que du profil des recruteurs et des employeurs officiels et officieux de main-d'œuvre étrangère, impliquant de nombreuses multinationales du Bâtiment et des travaux publics (BTP)¹⁴ que l'on retrouve aussi bien à Paris qu'à Doha¹⁵. « Nos » chantiers olympiques, présentés pourtant par les pouvoirs

-
11. Il existe une véritable tradition de recherches en sciences sociales sur la condition des travailleurs étrangers dans les pays du Golfe qui mériterait d'être redécouverte. Parmi les pionniers, on peut citer : BEAUGÉ, Gilbert, "La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n° 1, 1986, pp. 109-122 ; LONGUENESSE, Élisabeth, "Migrations et société dans les pays du Golfe", *Monde arabe*, vol. 112, n° 2, 1986, pp. 8-21 ; LAVERGNE, Marc, "Golfe arabo-persique : un système migratoire de plus en plus tourné vers l'Asie", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 3, 2003, pp. 229-241. On peut aussi se référer à des travaux plus récents : THIOLLET, Hélène, "Migration et (contre)révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 31, n° 3-4, 2015, pp. 121-143 ; BEL-AIR, Françoise de, "'Printemps arabes' et gestion des migrations dans les pays du Golfe : vers une réforme politique ?", *Migrations société*, vol. 24, n° 143, septembre-octobre 2012, pp. 87-104.
 12. Système de recrutement qui rend le travailleur étranger entièrement dépendant de son parrain (*Kafil*). Une rupture du contrat de travail peut entraîner son expulsion du pays : BELKAÏD, Akram, "Au Qatar la 'kafala' pèse toujours", *Le Monde diplomatique*, n° 156, décembre 2017, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/156/BELKAID/58115> ; CASTELIER, Sébastien ; BEAUGRAND, Claire, "Chantiers des stades des travailleurs jetables", émission Cultures Mondes, *France Culture*, le 15 novembre 2022, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/chantiers-des-stades-des-travailleurs-jetables-4944240>.
 13. LOKMANE, Samia, "'Un véritable réseau d'exploitation' : les travailleurs sans-papiers sur les chantiers des JO de Paris", *Middle East Eye*, le 12 janvier 2023, <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/france-travailleurs-sans-papiers-jeux-olympiques-2024-exploitation>.
 14. JOUNIN, Nicolas, "Des sans-papiers locaux à la sous-traitance internationale. Trajectoire d'un métier du bâtiment : le ferrailage", in : MORICE, Alain (sous la direction de), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris : Éd. Karthala, 2010, pp. 69-91.
 15. LIBÉRATION, "Des ouvriers sans-papiers des JO 2024 assignent des géants du BTP : 'La France n'est pas mieux que le Qatar'", *Libération*, le 20 juin 2023 : https://www.liberation.fr/economie/social/des-ouvriers-sans-papiers-des-jo-2024-assignent-des-geants-du-btp-la-france-nest-pas-mieux-que-le-qatar-20230620_KONENRUNENESHAVA7K6WT LKX6M.

publics et les patrons des grandes entreprises comme une « alternative morale » au modèle qatari, ne sont pas au-dessus de tout soupçon.

Les travailleurs immigrés sont très visibles sur les chantiers des Jeux olympiques de Paris 2024 ; selon les témoignages des ouvriers présents sur ces chantiers de construction, ils seraient même largement majoritaires : « *C'est toujours à 80 % des immigrés qui font le boulot. On voit des Maliens, des Portugais, des Turcs. Et les Français... dans les bureaux* », déclare ainsi Moussa, ouvrier malien âgé de 43 ans, présent en France depuis une quinzaine d'années¹⁶. Si on peut remettre en cause cette estimation, probablement trop haute, elle fournit cependant une indication sur les chantiers des JO, qui ne font donc pas exception à ceux du BTP en général, où les travailleurs immigrés sont surreprésentés. En effet, comme le montrent les données les plus récentes du ministère du Travail publiées en 2021 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 27 % des immigrés travaillent comme « *ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment* »¹⁷, ces métiers représentent le troisième secteur d'activité des immigrés, juste après ceux d'employés de maison (39 %) et d'agents de gardiennage et de sécurité (28 %).

Sur ces chantiers censés servir de vitrine sociale à la France en 2024, l'Inspection du travail a recensé plusieurs dizaines de personnes travaillant sans papiers. On se gardera d'autant moins de souligner le paradoxe d'une telle situation que l'on sait par ailleurs que le secteur du BTP est de loin celui dans lequel l'URSSAF¹⁸ enregistre habituellement les plus forts taux de fraude¹⁹. Comme l'explique Emmanuel Dellacherie, directeur de la réglementation, du recouvrement et du contrôle à l'URSSAF, il s'agit d'un secteur « *où les besoins de main-d'œuvre sont importants de manière générale, et où il y a de la sous-traitance en cascade* »²⁰. Par conséquent, les contrats étant « *plus courts* » et parce que « *l'endroit où s'exerce l'activité n'est pas le siège de l'entreprise* », les entreprises du secteur du BTP sont peu regardantes en ce qui concerne la situation de leurs employés au regard du séjour²¹.

16. AGENCE FRANCE PRESSE/France 24, "Sur les chantiers des JO-2024, le tabou des travailleurs sans-papiers", *France 24*, le 20 janvier 2023, <https://www.france24.com/fr/france/20230120-sur-les-chantiers-des-jo-2024-le-tabou-des-travailleurs-des-sans-papiers>.

17. DESJONQUÈRES, Aurore ; NIANG, Moustapha ; OKBA, Mahrez, "Les métiers des immigrés", *Documents d'études de la DARES*, n° 254, septembre 2021, 70 p. (voir p. 14).

18. Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales.

19. DÉCOSSE, Frédéric ; HELLIO, Emmanuelle ; MESINI, Béatrice (coordonné par), "Migration et travail détaché en Europe (dossier)", *Migrations société*, vol. 34, n° 190, octobre-décembre 2022, pp. 13-124.

20. TIRLOY, Fleur, "JO de Paris 2024 : dix ouvriers sans-papiers assignent des entreprises du BTP en justice, ils dénoncent leurs conditions de travail", *France 3 Paris Île-de-France*, le 20 juin 2023, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/jo-de-paris-2024-dix-ouvriers-sans-papiers-assignent-des-entreprises-du-btp-en-justice-ils-denoncent-leurs-conditions-de-travail-2799130.html>.

21. TIRLOY, Fleur, art. cité.

Plus concrètement, ce rapport très fluctuant à la législation sociale se matérialise par des conditions de travail particulièrement précaires et une violation des droits les plus élémentaires des travailleurs sans papiers, qui deviennent *de facto* une main-d'œuvre corvéable à merci. En effet, il ressort tout d'abord des investigations de l'Inspection du travail sur les chantiers des Jeux olympiques de Paris 2024 que les travailleurs sans papiers y réalisent souvent des tâches particulièrement pénibles (« *porter des sacs de ciment toute la journée sur plusieurs étages* », « *piocher la terre* », « *fabriquer du béton armé* », etc.)²², qu'ils doivent effectuer sans équipement de protection individuelle, le tout à une cadence difficile à supporter : « *les ouvriers travaillent sans aucune mesure de sécurité. Pas de vêtements et de chaussures de chantier et, parfois, pas de casques. Ils doivent aussi supporter des cadences infernales, pouvant aller jusqu'à treize heures de travail par jour* »²³. À cela s'ajoutent, selon Jean-Albert Guidou, représentant de la Confédération générale des travailleurs (CGT), de faibles rémunérations pour des activités particulièrement accidentogènes, « *tout ceci pour environ 80 euros par jour travaillé* », et l'impossibilité pour les sans-papiers de faire valoir leurs droits : « *ni les heures supplémentaires ni les jours de congés ne sont payés, et quand les ouvriers deviennent un peu revendicatifs et réclament des fiches de paie, ils sont renvoyés* »²⁴.

Parmi les travailleurs sans papiers identifiés sur les chantiers des JO de Paris 2024, la grande majorité sont originaires du Mali²⁵. Que ce soit pour la construction d'une piscine municipale destinée aux compétitions de waterpolo²⁶, d'un hôtel de luxe²⁷ ou du futur village des athlètes devant accueillir quelques-uns des 14 000 compétiteurs attendus en France²⁸, les travailleurs immigrés d'origine malienne sont en première ligne dans la préparation des JO de Paris 2024. Cette situation est tout sauf fortuite puisqu'elle est à l'image de l'immigration malienne en France : une immigration de travail vieille de plus de 50 ans²⁹. À l'instar de Djibril, arrivé en

22. LOKMANE, Samia, art. cité.

23. Ibidem.

24. AGENCE FRANCE PRESSE/LA CROIX, "Sur les chantiers des JO-2024, des sans-papiers si encombrants", *La Croix*, le 19 janvier 2023, <https://www.la-croix.com/chantiers-JO-2024-sans-papiers-encombrants-2023-01-19-1301251507>.

25. AGENCE FRANCE PRESSE/BFMTV, "Plus personne ne peut m'intimider' : des ex-travailleurs sur les chantiers des JO régularisés", *BFMTV.com*, le 28 janvier 2023, https://www.bfmtv.com/paris/plus-personne-ne-peut-m-intimider-des-ex-travailleurs-sur-les-chantiers-des-jo-regularises_AD-202301280236.html ; AGENCE FRANCE PRESSE/FRANCE 24, art. cité.

26. LOKMANE, Samia, ibidem.

27. AGENCE FRANCE PRESSE/LA CROIX, art. cité.

28. GUÉDON, Claire, "JO 2024 : le village des athlètes teste des innovations contre la pollution de l'air extérieur", *Le Parisien*, le 21 février 2022, <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/jo-2024-le-village-des-athletes-teste-des-innovations-contre-la-pollution-de-lair-exterieur-21-02-2022-EP423INH7FFPJFDWPHWY2ENY5M.php>.

29. QUIMINAL, Catherine, *La République et ses étrangers. Cinquante années de rencontre avec l'immigration malienne en France*, Paris : Éd. La Dispute, 2022, 244 p.

France en 2016, et qui a « toujours travaillé dans la construction », les Maliens sont très présents dans ce secteur d'activité, beaucoup d'entre eux étant sans papiers : « des fois, il suffit juste de se présenter le matin devant un chantier. Le contremaître passe et choisit ceux qu'il veut embaucher »³⁰. Comme Djibril, la majorité des travailleurs immigrés maliens présents en France, mais aussi dans les pays de l'OCDE, exercent des « professions élémentaires »³¹, prolongeant des décennies d'une migration peu qualifiée, de sexe masculin, de ruraux en majorité originaires de la région de Kayes³².

Même si le profil des immigrés maliens en France est marqué depuis deux décennies au moins par la croissance du nombre d'étudiants et de travailleurs qualifiés³³, la plupart d'entre eux ont un bas niveau de qualification dans presque tous les secteurs d'activité. Dans celui du bâtiment en particulier, cela conduit à une surreprésentation des immigrés maliens dans les métiers les plus précaires, ceux qui requièrent le moins de qualifications professionnelles, ce qui les laisse à la merci d'un système très sophistiqué d'exploitation des travailleurs étrangers, en particulier lorsque ces derniers sont sans papiers.

Le système d'exploitation des travailleurs sans papiers, auquel participent aussi bien des « entreprises petites et moyennes que les grandes entreprises »³⁴, s'appuie sur une mécanique bien huilée dont profitent en particulier les géants du secteur du BTP sans courir le risque d'être attaqués en justice. Dans cette optique, les entreprises ont principalement recours à un système de sous-traitance dit « en cascade » auprès d'entreprises étrangères, « la multiplication des donneurs d'ordre et des activités de sous-traitance dans le bâtiment encourag[eant] davantage les pratiques d'emploi dissimulé »³⁵. À ce sujet, dans une question écrite adressée le 29 décembre 2022 au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sur l'exploitation des

30. LOKMANE, Samia, art. cité.

31. Les "professions élémentaires" impliquent l'exécution de tâches simples et routinières qui peuvent nécessiter l'utilisation d'outils manuels et un effort physique considérable. La plupart des professions regroupées dans cette catégorie requièrent des compétences du premier niveau de la Classification internationale type des professions (CITP). Voir : ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, "Chapitre 3. Situation des émigrés maliens sur le marché du travail", in : *Panorama de l'émigration malienne*, Paris : OCDE, 2022, pp. 30-47.

32. DAUM, Christophe, "Entre individualisation et responsabilités familiales : les mobilités des jeunes de la région de Kayes au Mali", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n° 3-4, 2014, pp. 163-180.

33. TOURÉ, Niandou, *Mobilité internationale pour études et mobilité sociale : trajectoires scolaires et socioprofessionnelles des étudiants maliens dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris : Sorbonne Paris Cité, 2017, 658 p. ; TANDJIGORA, Fodié, *L'immigration des diplômés maliens en France. Fuite des cerceaux ou quête de promotion sociale ?*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2018, 228 p.

34. TIRLOY, Fleur, art. cité.

35. LOKMANE, Samia, art. cité.

sans-papiers sur les chantiers des JO, « Fabien Gay, sénateur communiste de Seine-Saint-Denis, a dénoncé une 'arborescence complexe et opaque [qui] favorise les pratiques illicites et la structuration de ce qui s'apparente désormais à un véritable réseau d'exploitation de travailleurs sans-papiers' »³⁶, ajoutant, scandalisé, que la « vulnérabilité des travailleurs sans-papiers sembl[ait] même être devenue une matrice de rentabilité pour les nombreuses entreprises de construction qui interviennent sur les sites »³⁷.

Dans le cadre des chantiers des JO de Paris 2024, les premiers travailleurs sans papiers identifiés par l'Inspection du travail étaient des ouvriers recrutés par KMF, « une entreprise de maçonnerie dirigée par des Turcs et basée en France », qui est « le sous-traitant du grand groupe de BTP GCC Construction (plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires) »³⁸ qui lui-même travaille sous l'égide de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), un établissement public dont le conseil d'administration est présidé par la maire de Paris, Anne Hidalgo. Néanmoins, même si les responsables sont facilement identifiables, il n'est pas aisé de démontrer la responsabilité légale des grandes entreprises donneuses d'ordre puisque, sur le plan juridique, celles-ci se prémunissent depuis plusieurs années déjà d'éventuelles attaques concernant les pratiques d'emploi dissimulé. En effet, comme le décrit très bien Jean-Albert Guidou : « depuis plusieurs décennies, les grands groupes du BTP n'emploient plus directement les ouvriers non qualifiés parce que le secteur est 'accidentogène', donc coûteux en matière de charges patronales [...]. À la place, les entreprises passent soit par l'intérim, soit sous-traitent une partie des tâches sur les chantiers. Dans ce cas, les sous-traitants ne fournissent pas un apport technique mais de la main-d'œuvre à bas prix, de préférence sans-papiers. Lorsqu'il y a des contrôles, très souvent, les donneurs d'ordre se dégagent de leurs responsabilités en affirmant avoir signé des accords commerciaux avec des sous-traitants qui les ont trahis »³⁹. Une analyse corroborée par la réaction de GCC Construction par la voix de son directeur général délégué, François Teste du Bailler qui, en réponse aux accusations de l'Inspection du travail concernant l'emploi de travailleurs sans papiers sur les chantiers du village olympique, a déclaré qu'il était impossible pour son entreprise de procéder aux vérifications approfondies sur la régularité du séjour des travailleurs qui sont employés par l'intermédiaire d'une société sous-traitante.

Cependant, ce système d'exploitation « à plusieurs étages » ne peut fonctionner sans l'aval des pouvoirs publics français, qui acceptent parfois de fermer les yeux sur les filières de recrutement et sur les conditions de

36. LOKMANE, Samia, art. cité.

37. Ibidem.

38. AGENCE FRANCE PRESSE/FRANCE 24, art. cité.

39. LOKMANE, Samia, ibidem.

travail des sans-papiers sur les chantiers olympiques. Certains syndicalistes parlent même de complicité et d'hypocrisie de l'État : « *Officiellement, les autorités veulent arrêter l'arrivée des étrangers mais tolèrent, dans les faits, l'emploi au noir de cette main-d'œuvre pas chère qui effectue les tâches les plus ingrates dans divers secteurs désertés par les Français et non délocalisables, comme le bâtiment, la restauration, l'hôtellerie, les services à la personne, la logistique...* »⁴⁰. Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT, qui copréside depuis 2018 le Comité de suivi de la charte sociale de Paris 2024, est lui-même très critique à l'égard du « double langage » pratiqué par les autorités françaises et les représentants du BTP⁴¹. Au moment de sa signature, cette charte avait été présentée, à grand coup de communication, comme un outil de « moralisation » des chantiers olympiques, conforme aux valeurs d'humanité que la France souhaite promouvoir lors de l'événement sportif : « *La Charte sociale de Paris 2024, signée en 2018 par Paris 2024, la SOLIDEO et l'ensemble des partenaires sociaux, fixe 16 engagements pour faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 un événement exemplaire en matière économique et sociale (accès de toutes les entreprises aux marchés, insertion durable dans l'emploi, formation, promotion du sport en entreprise, sécurité sur les chantiers...)* »⁴². Cinq ans près, l'exemplarité promise par les signataires de la Charte sociale des JO existe bel et bien, mais elle se manifeste sur un mode paradoxal : moins dans le traitement équitable et humain des « travailleurs olympiques » que dans la reconduction d'un système d'exploitation relativement opaque, au sein duquel les grands patrons du BTP se déchargent de toute responsabilité sur les entreprises intermédiaires quant aux dérives et aux manquements à la loi. En somme, ils font porter le chapeau à des sous-traitants qui sont souvent eux-mêmes étrangers : dans le cas des chantiers olympiques de Paris 2024, à des entreprises turques⁴³. Si la législation sociale n'est pas respectée, c'est encore la faute aux sans-papiers et aux entreprises étrangères qui les emploient ! En réalité, le fonctionnement des chantiers olympiques ne fait qu'illustrer l'existence de pratiques de fait illégales, mais totalement banalisées depuis des décennies dans le secteur du bâtiment et indirectement encouragées par le laisser-faire des pouvoirs

40. Jean-Albert Guidou, représentant confédéral de la CGT, interviewé par Samia Lokmane. Voir : LOKMANE, Samia, art. cité.

41. IBELAIÏDENE, Jessica/AGENCE FRANCE PRESSE, "Travail illégal sur les sites des JO : Bernard Thibault dénonce une certaine "hypocrisie", *Batiactu*, le 20 janvier 2023, <https://www.batiactu.com/edito/travail-illegal-sur-sites-jo-bernard-thibault-denonce-65528.php>.

42. COMITÉ DE SUIVI DE LA CHARTE SOCIALE DE PARIS 2024, Communiqué de presse, le 24 mars 2022, <https://presse.paris2024.org/assets/communiquede-presse-comite-de-suivi-de-la-charte-sociale-de-paris-2024-vdef-pdf-fea7-e0190.html?lang=fr>.

43. MOUSSAOUI, Rosa, "Ces ravages provoqués par la sous-traitance en cascade sur les chantiers des JO de Paris 2024", *L'Humanité*, le 4 juillet 2022, <https://www.humanite.fr/social-eco/travailleurs-sans-papiers/ces-ravages-provoques-par-la-sous-traitance-en-cascade-sur-les-chantiers-des-jo-de-paris-2024-756906>.

publics⁴⁴, soucieux de ne pas fragiliser la position des grands groupes du BTP, fleuron du savoir-faire français dans le monde.

Sur ce plan, le projet de loi sur les métiers dits « en tension » — majoritaires sur les chantiers olympiques — est révélateur des ambivalences gouvernementales entre « humanité » et « fermeté »⁴⁵, répression et tolérance à l'égard des sans-papiers et volonté de contrôle étatique et logique néolibérale. Ces « oscillations » législatives reflètent les transactions collusives entre une partie de la classe politique et les grands patrons du BTP qui souhaitent — même s'ils ne le reconnaissent pas publiquement — maintenir une certaine opacité dans le système de recrutement et d'emploi des travailleurs étrangers. De cette loi faussement généreuse, tant décriée dans sa version initiale par Les Républicains et le Rassemblement national⁴⁶, il faut moins s'attendre à une amélioration des conditions d'embauche et de travail des étrangers qu'à de nombreux effets pervers. Parmi ceux-ci, des universitaires et des associations de solidarité ont mis en avant : le renforcement de la criminalisation des sans-papiers jugés « inutiles » pour l'économie française, qui seront davantage exposés à la répression étatique ; l'augmentation de la dépendance de certaines catégories de sans-papiers à l'égard des employeurs, qui pourront ainsi se livrer au « chantage à la régularisation » ; et surtout, des incertitudes sur la nomenclature des « métiers en tension », qui est susceptible d'évoluer avec le temps. Les régularisés temporaires pourront à tout moment être « remerciés » et expulsés quand leur secteur professionnel sera considéré comme saturé. Et dans ce cas, « *que se passe[ra]-t-il si le poste occupé ne fait plus partie des métiers 'en tension' à l'expiration du titre de séjour ?* »⁴⁷. Ce n'est donc pas un hasard si la controverse publique sur les « métiers en tension » resurgit en pleine mobilisation générale pour la réussite des JO de Paris 2024 : les chantiers olympiques apparaissent comme un laboratoire grandeur nature des tendances contradictoires qui traversent aujourd'hui la politique migratoire française, où les arguments moraux se marient volontiers à l'exploitation immorale de la

44. CHAUVIN, Sébastien ; LE COURANT, Stefan ; TOURETTE, Lucie, "Le travail de l'irrégularité. Les migrant-e-s sans papiers et l'économie morale de l'emploi", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, 2021, pp. 139-161 ; TERRAY, Emmanuel, "Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place", in : BALIBAR, Étienne (sous la direction de), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris : Éd. La Découverte, 1999, pp. 9-34.

45. RODIER, Claire, "Immigration : les questions que pose le titre 'métiers en tension'", *Alternatives économiques*, le 20 février 2023, <https://www.alternatives-economiques.fr/claie-rodier/immigration-questions-pose-titre-metiers-tension/00106025>.

46. LIBÉRATION/AGENCE FRANCE PRESSE, "Coup de barre à droite. Projet de loi immigration : Borne prête à discuter des 'modalités' des titres de séjour pour les métiers en tension", *Libération*, le 15 juin 2023, https://www.liberation.fr/politique/projet-de-loi-immigration-borne-prete-a-discuter-des-modalites-des-titres-de-sejour-pour-les-metiers-en-tension-20230615_UOWDWIPLNJBABAWWCRCGNSV3YA.

47. RODIER, Claire, art. cité.

misère humaine au nom de l'intérêt national et du rayonnement de la France dans le monde.

Dans le cadre de la célébration des 50 ans des Jeux olympiques d'hiver de 1968, la Ville de Grenoble a organisé en 2018 une exposition photos mettant à l'honneur les nombreux travailleurs immigrés qui avaient travaillé sur les chantiers olympiques⁴⁸, une initiative salubre à bien des égards. Espérons toutefois qu'il ne faudra pas attendre 2074 pour que les autorités publiques françaises songent à reconnaître l'apport des immigrés à la tenue des Jeux olympiques de Paris 2024.

Il convient bien sûr de se garder d'une représentation misérabiliste de la condition des sans-papiers⁴⁹. Ces derniers ne se contentent pas d'être des victimes passives d'un système d'exploitation, qu'ils subissent quotidiennement, mais luttent pour faire reconnaître leurs droits, dénoncer les traitements inhumains de la part des géants du BTP et des entreprises de sous-traitance⁵⁰. Ainsi, ils entendent donner à voir au monde entier leur contribution majeure à la « réussite » des JO de Paris 2024. Sans aucun doute, les sans-papiers méritent une médaille d'or.

Marseille et Paris, le 3 juillet 2023

48. FEUTRY, Marion, "50 ans des JO de Grenoble : les anciens ouvriers immigrés à l'honneur", *France 3 Auvergne-Rhône-Alpes*, le 26 septembre 2017, <https://france3-regions.france.tv/info/auvergne-rhone-alpes/50-ans-jo-grenoble-anciens-ouvriers-immigres-honneur-1335123.html>.

49. SIMÉANT, Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris : Presses de Sciences Po, 1998, 504 p.

50. DUPIN, Marie, "Paris 2024 : dix travailleurs sans papiers assignent les géants du BTP devant les prud'hommes", *France Info*, le 20 juin 2023, https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/info-franceinfo-chantiers-paris-2024-dix-travailleurs-sans-papiers-assignent-des-geants-du-btp-devant-les-prud-hommes_5899415.html; AGENCE FRANCE PRESSE/BFMTV, "'Plus personne ne peut m'intimider' : des ex-travailleurs sur les chantiers des JO régularisés", *BFMTV.com*, le 28 janvier 2023, https://www.bfmtv.com/paris/plus-personne-ne-peut-m-intimider-des-ex-travailleurs-sur-les-chantiers-des-jo-regularises_AD-202301280236.html.